

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 18 février 2026, s'est réuni le Mercredi 25 février 2026 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente à Frontenex, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

53 délégués présents dont 1 suppléant

Nombre de membres représentés : 7

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET

GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Robin	DEVRIEUX-PONT
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Claudie LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Philippe PERRIER
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Lina BLANC	GRIGNON	Ayant donné pouvoir à François RIEU
Jean- Claude SIBUET-BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE

Simon OUVRIER BUFFET est le Secrétaire de séance.

Objet : Transition écologique - Participation au plan de lutte contre le frelon asiatique – Section Apicole du Groupement de Défense Sanitaire des deux Savoie – Versement d’une participation financière et signature d’une convention d’engagements pour 2026

Rapporteur : M. le Président

L’Etat a confié à la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire (FRGDS) l’organisation de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre le frelon asiatique au niveau régional.

Le GDS des Savoie via sa Section Apicole est chargé d’animer ce dispositif au niveau des départements de la Savoie et de la Haute Savoie. Le frelon asiatique a des impacts négatifs sur l’environnement (apiculture, biodiversité), la santé (piqûres et allergies) et sur l’économie agricole (vergers). Les nids s’installent de plus en plus près des zones urbaines. Ainsi, la lutte collective est indispensable pour ralentir l’expansion de cet insecte invasif.

Depuis 2024, Arlysère participe au plan de lutte déployé par le GDS qui consiste notamment à :

- Fournir des supports de communication afin d’informer efficacement les différentes collectivités du territoire et les habitants,
- Répondre aux signalements d’insectes ou de nids,
- Organiser la recherche des nids en sollicitant le réseau des référents locaux sur le terrain,
- Recruter de nouveaux référents locaux, encadrer la destruction des nids de frelons asiatiques, en conventionnant avec des entreprises de désinsectisation qui auront signé une charte de bonnes pratiques
- Assurer une traçabilité de chaque intervention connue pour la réalisation d’un bilan technique annuel, avec la localisation par commune du nombre de nids détruits.

En 2025, 439 nids ont été signalés sur le territoire et 404 détruits, dont 358 par les bénévoles et 34 par les professionnels du réseau du GDS.

Après une contribution à hauteur de 5 774 € en 2024 essentiellement destinée à la destruction des nids par les professionnels, la part de désinsectisation par des bénévoles a augmenté significativement en 2025. Elle a permis une réduction de 70 % de la contribution prévisionnelle pour Arlysère (montant final 4 038 €).

	Estimation 2026		2025		2024	
	Nombr e	Tau x	Nombr e	Taux	Nombr e	Taux
Nids non détruits*	61	15 %	35	8 %	44	19 %
Nids détruits hors réseau du GDS			22	5 %	23	10 %
Nids détruits par les professionnels du réseau du GDS <i>prise en charge par des particuliers</i>			3	1 %	-	-
Nids détruits par les professionnels du réseau du GDS <i>prise en charge par le GDS</i>	52	15 %	21	5 %	41	17 %
Nids détruits par les bénévoles du GDS	294	70 %	358	81 %		
Nids signalés sur le territoire (TOTAL)	407	100 %	439	100 %	234	100 %

En 2026, le GDS des Savoie sollicite de nouveau Arlysère afin de contribuer au financement du dispositif de lutte contre le frelon asiatique mis en place sur son territoire pour un montant maximum de 10 000 €. Un cofinancement est sollicité par le GDS auprès du Département. Les co-financements possibles de l'Etat ne sont pas encore connus.

Il est proposé une répartition différente de la contribution par rapport aux années précédentes afin de valoriser le travail réalisé par les bénévoles et de mieux prendre en compte les frais qu'ils engendrent : frais kilométriques et consommables (billes de paintball utilisées pour la destruction des nids en hauteur).

	Montant
Indemnisation kilométrique des bénévoles	1000 €
<i>1/3 des frais kilométriques de 2025</i>	
Fourniture (billes)	1000 €
<i>1 boîte de 1000 billes pour le paintball</i>	
Prestation désinsectisation professionnelles	8 000 €
<i>52 nids</i>	
TOTAL	10 000 €

Au-delà de ce financement, Arlysère se fera le relais des messages de prévention et des supports d'information du GDS, elle pourra contribuer au signalement des nids via la « plateforme régionale frelon asiatique ».

Une convention établie entre Arlysère et le GDS fixe les engagements réciproques des parties dans la lutte contre le frelon asiatique, selon le projet joint en annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve le versement d'un montant maximum de 10 000 € à la section apicole du GDS des Savoie pour la mise en œuvre de son plan de lutte contre le frelon asiatique sur le territoire d'Arlysère selon les termes de la convention annexée à la présente délibération ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous actes afférents à ce dossier, notamment la convention définissant les engagements réciproques des deux structures.***

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

